

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
TARN-AGOUT
Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil communautaire : 50
En exercice : 50
Qui ont pris part à la délibération : 42
Nombre de procurations : 01
Date de convocation : 27 novembre 2020
Date d'affichage : 27 novembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	M. Daniel MARQUES (Titulaire)
AZAS	M. Fabian GIZA (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	M. Pierre COMOY (Titulaire)
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIE (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire) (de DL-2020-125 à DL-2020-138)
LACOUGOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) Mme Chantal GUIDEZ (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Claire MARIGNOL (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique REMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Karine GUIRAUD (Titulaire) M. Michel BONHOMME (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire) M. Vincent THENARD (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CREMOUX (Titulaire)
MARZENS	M. Didier JEANJEAN (Titulaire)
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	-
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	M. Gilles CORMIGNON (Titulaire)
ST-SULPICE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) Mme Nathalie MARCHAND (Titulaire) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Nadia OULD AMER (Titulaire) (de DL-2020-129 à DL-2020-138) M. Christian JOUVE (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SENEGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	Mme Sabine MOUSSON (Titulaire)
VEILHES	M. Benoît CATALA (Titulaire)
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	-
VIVIERS-LES-LAVAUUR	-

Conseillers Titulaires absents et excusés : M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Philippe VANTAU, M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT) et M. William RENAULT (Lavaur), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Maxime COUPEY (St-Sulpice-la-Pointe), M. Michel BOUYSSOU (Villeneuve-les-Lavaur) et M. Jean-Paul ROCACHE (Viviers-les-Lavaur).

Secrétaire de séance : M. Emmanuel JOULIE (Labastide St-Georges)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2020

OBJET DE LA DELIBERATION : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : VALIDATION DU DIAGNOSTIC

(DELIBERATION N° DL-2020-129)

A la demande de M. le Président, M. Raphaël BERNARDIN, 3^{ème} Vice-Président en charge de la Commission Environnement / Transition énergétique, expose à l'Assemblée que, par délibération en date du 4 avril 2019, le Conseil communautaire a engagé le lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le PCAET est un programme d'actions partagé entre les acteurs locaux qui vise à maîtriser l'impact du territoire sur le changement climatique et à l'adapter aux conséquences de ce dernier. Il comprend un diagnostic, une stratégie, le programme d'actions et un dispositif de suivi-évaluation. Une évaluation environnementale du PCAET sera conduite en parallèle.

Le groupement, composé des bureaux d'études E6 consulting et Atelier Colin et Poli Paysages, a été retenu en mars 2020 pour accompagner la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) dans l'élaboration de son PCAET.

La mobilisation d'élus, d'institutions, d'acteurs économiques, d'associations et de citoyens à l'élaboration de la première phase de travail a abouti à la rédaction du profil climat-air-énergie du territoire et la définition des enjeux.

La présente délibération a pour objet la validation de cette première phase.

A. LA MOBILISATION DES ACTEURS

De nombreuses institutions ont été mobilisées dès le démarrage du PCAET pour fournir les données utiles à la rédaction de l'état des lieux (Energie Services Lavour (ESL), ENEDIS, GRDF, la Région / Agence régionale de l'énergie et du climat (AREC), Atmo Occitanie, le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Smictom) de Lavour, la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Les Portes du Tarn, Territoire d'énergie du Tarn, le Département du Tarn, les Chambres consulaires du Tarn et la Direction départementale des territoires (DDT) du Tarn). Le bureau d'études a également utilisé les données statistiques de l'INSEE et les données énergétiques locales mises à disposition sur la plateforme ouverte des données publiques françaises (disposition de la loi de transition énergétique pour une croissance verte).

Plusieurs groupes de travail ont été constitués et réunis tout au long de l'élaboration du diagnostic pour le questionner, l'amender, l'illustrer et finalement le valider :

- l'équipe projet, composé du Vice-président en charge de l'Environnement / Transition énergétique et d'agents de la CCTA,
- la commission Environnement / Transition énergétique, composée du Président, du Vice-président et d'élus communautaires,
- le comité technique, composé du Vice-président, d'agents de la CCTA et des communes membres et d'institutions (ESL, Territoire d'énergie 81, la Chambre d'agriculture 81 et l'Agence de la transition énergétique - ADEME),
- le comité de pilotage, composé d'élus communautaires, de représentants des services de l'Etat, des chambres consulaires, du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Cocagne, des acteurs locaux du domaine de l'énergie et d'agents de la CCTA,
- l'Assemblée des acteurs de la transition énergétique, composée d'élus, des institutions, des acteurs économiques, des associations et de citoyens,
- le Conseil communautaire.

En tout, huit réunions ont été organisées lors de la phase une, dont la grande majorité entre septembre et novembre 2020. Les acteurs ont été à chaque fois au rendez-vous.

B. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ENERGIE DU TERRITOIRE

L'analyse des données chiffrées (avec l'année 2016 comme référence) et le travail en réunion ont permis de mettre en avant les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire pour chacun des chapitres du diagnostic.

CHAPITRE CLIMAT

- **Vulnérabilité du territoire au changement climatique :** ce chapitre met en avant, d'après les conclusions des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les conséquences du changement climatique prévues sur la région : une hausse des températures et des canicules, une augmentation des épisodes de sécheresse et une nouvelle répartition des précipitations annuelles.
Le territoire connaît d'ores et déjà un certain nombre de pressions dont le niveau de tension pourrait être amené à augmenter dans les années à venir : telles que les inondations, les mouvements de terrains liés au retrait-gonflement des argiles et la variation des débits des cours d'eau. D'autres pressions seraient susceptibles de se développer : la disponibilité en eau pour les différents usages ; les feux de forêts et de broussailles ; la baisse de la productivité des cultures et de la qualité des élevages ; les pics de chaleur en milieu urbain.
- **Emissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire :** le secteur d'activités le plus émetteur de GES sur le territoire est celui du transport de personnes, suivi des secteurs de la consommation de biens et l'alimentation (notamment du fait de la distance entre lieux de production et de consommation), du résidentiel et de l'agriculture.
- **Séquestration du carbone :** sur le territoire, le carbone est stocké principalement dans les sols de culture et les forêts, du fait de l'importante superficie de terres agricoles. Cependant, ce sont moins de 10 % des émissions de GES du territoire qui sont compensées par le stockage local. La maîtrise de l'artificialisation du sol, l'optimisation du stockage dans les sols agricoles et le développement de la forêt constituent des pistes de développement du potentiel de stockage.

CHAPITRE AIR

- **Emissions de polluants atmosphériques** : les polluants étudiés dans le cadre du diagnostic sont les particules fines, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, les composés organiques volatils et l'ammoniac. Aucun dépassement des seuils réglementaires n'est relevé sur le département ces dernières années. Les secteurs d'activités les plus émetteurs sont l'agriculture, le transport routier et le résidentiel.

CHAPITRE ENERGIE

- **Consommation d'énergie finale** : le secteur d'activité le plus consommateur d'énergie sur le territoire est le secteur résidentiel du fait du nombre important de maisons individuelles (logements de grande taille) et de logements assez anciens (construits avant la première réglementation thermique). La majorité des consommations de ce secteur est associée au chauffage. En parallèle, il reste encore une part non négligeable de logements chauffés au fioul, énergie fortement dépendante des variations du prix du baril de pétrole et également fortement émettrice de GES. Le second secteur le plus consommateur d'énergie est le secteur du transport de personnes, du fait principalement d'une grande dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail.
- **Production d'énergie renouvelable et de récupération** : Le bois-énergie est la principale source de production d'énergie renouvelable sur le territoire, suivi par l'hydroélectricité, la méthanisation et le solaire photovoltaïque. Cette production ne permet de couvrir que 14 % de la consommation totale actuelle du territoire. Cependant le potentiel de développement estimé est important à long terme (couverture jusqu'à 60 % de la consommation actuelle), notamment grâce l'énergie solaire photovoltaïque.
- **Etat des réseaux** : Le réseau électrique dessert l'ensemble du territoire. Cependant la capacité des postes sources pourra constituer une contrainte au raccordement de nouvelles unités de production d'énergie photovoltaïque. Les gestionnaires de réseau doivent rester associés à la réflexion autour du développement local de cette filière afin d'anticiper les travaux de renforcement qui pourraient être nécessaires. Le réseau de gaz, quant à lui, ne dessert que les communes de Lavour, Labastide-Saint-Georges et Saint-Sulpice. Le développement d'unités de production de biogaz s'en trouve contraint géographiquement.

C. LES ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE DU TERRITOIRE

Une liste d'enjeux a été définie pour le territoire et validée en comité de pilotage, le 5 novembre 2020 :

- La rénovation thermique des bâtiments, la conversion des installations de chauffage au fioul et au gaz vers des énergies bas carbone et l'amélioration des chaudières bois peu performantes.
- Le développement des mobilités alternatives et des offres de carburants bas carbone (Gaz Naturel Véhicule, hydrogène, électricité).
- Le développement d'emplois, de lieux de consommations et de loisirs locaux.
- Le développement des énergies renouvelables locales (notamment photovoltaïque et bois), des énergies de récupération (méthanisation du biogaz lié à l'enfouissement de déchets) et des retombées économiques induites
- L'anticipation de l'intégration des projets d'énergie renouvelable de grande puissance aux réseaux existants.
- La préservation et le développement du stock de carbone.
- L'évolution des modes de consommation (circuits de proximité alimentaires et de biens de consommation).
- La valorisation des démarches d'écologie industrielle et d'économie circulaire entre entreprises.
- L'adaptation des pratiques agricoles aux conséquences du changement climatique.
- La disponibilité en eau et la concurrence entre les usages.
- L'adaptation aux risques liés à l'eau (inondations liées aux crues, retrait-gonflement des argiles).
- La recherche des financements nécessaires à la mise en œuvre du PCAET.
- L'implication des acteurs locaux et de la société civile à la transition énergétique du territoire.

Ces enjeux serviront de base de travail à l'élaboration de la phase suivante, la stratégie territoriale du plan climat-air-énergie.

D. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale stratégique (EES) du PCAET permettra d'analyser les effets notables de la stratégie et du programme d'actions sur l'environnement et de proposer en cas d'incidences négatives, des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation.

La première étape de l'EES est la réalisation d'un état initial de l'environnement qui aboutit à la définition des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être concernés par le PCAET :

- La conciliation du développement d'unité de production d'énergie renouvelable et de la préservation des paysages, du maintien des continuités écologiques et de la protection de la faune et de la flore (notamment de ripisylves).
- Le partage de la ressource en eau entre les différents usages (eau potable, irrigation, tourisme, ...) dans une perspective de changement climatique et d'augmentation des températures.
- La poursuite des actions de maîtrise de la consommation d'espace.
- La réduction des risques sur la population, sur les milieux naturels (migration/mortalité espèces, prolifération espèces envahissantes, destruction milieux naturels, ...) et sur l'agriculture (sécheresses, baisse des rendements, maladies, tensions sur la ressource en eau).

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26 et R229-51 à R229-56,
- Vu sa délibération en date du 4 avril 2019 relative au lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

- Vu le diagnostic du PCAET qui lui a été remis,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date 26 novembre 2020,
- Entendu l'exposé de M. Raphaël BERNARDIN, 3^{ème} Vice-Président en charge de la Commission Environnement / Transition énergétique,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- VALIDE, tel qu'il est présenté, le diagnostic du PCAET.
- ENGAGE le lancement de la phase suivante visant à élaborer la stratégie du PCAET.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président

Gérard PORTES

